

INSCRIPTIONS

Année scolaire 2026/2027

Le Guichet unique vous facilite la vie ! À partir du 1^{er} juin 2026

Le Guichet Unique vous permet d'inscrire et réinscrire vos enfants en une seule fois aux activités suivantes :

ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE
ÉTUDES
DIRIGÉES

ACCUEIL
DE LOISIRS

RESTAURATION
SCOLAIRE

MAISON
DES JEUNES

- Directement en ligne sur l'Espace Famille
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
Effectuez toutes vos démarches 24h sur 24, 7 jours sur 7 !
- À l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous*,
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
*Prenez rendez-vous en ligne, rubrique «Enfance»
ou par téléphone au 05 53 41 53 25
- Par mail : guichetunique@mairie-villeneuve-sur-lot.fr

ESPACE
FAMILLE

Liste des documents à fournir au dos -->

Renseignements au 05 53 41 53 25
guichetunique@mairie-villeneuve-sur-lot.fr





INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS ET CALCUL

- **Avis d'imposition** 2025 sur les revenus 2024 (les 2 avis en cas de vie maritale).
- **Attestation de paiement Caf ou MSA** (montant détaillé des prestations perçues actuellement).
- **Carnet de santé** avec vaccins à jour.
- Attestation Aide aux vacances CAF ou Attestation QF de la MSA, de l'année en cours.
- En cas d'allergie alimentaire, certificat médical de moins de 3 mois, ou PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), s'il a été établi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



- L'accès aux accueils de loisirs se fait uniquement sur **réservation**, après inscription du service.
- Pour le paiement par prélèvement bancaire, fournir un RIB.
- En cas de séparation : extrait du jugement (avec modalités de garde des enfants).
- Les tarifs appliqués sont strictement proportionnels à vos revenus.
- **Attention**, le **tarif maximum** sera appliqué dans les cas suivants :
 - pas d'inscription,
 - pas de calcul du tarif.
- Inscriptions à la maison des jeunes : paiement de la cotisation lors de l'inscription.

